



DATE DE PUBLICATION : 25 mars 2024

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Hélène TANGUY, directrice des services aux Particuliers et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Hélène ARVEILLER, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des services aux Particuliers, dans la limite de 25 000 euros (HT) s'agissant des marchés publics, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Mmes Hélène TANGUY et Hélène ARVEILLER peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction des services aux Particuliers.

Fait à Paris, le 25 mars 2024

Hervé GONSARD